

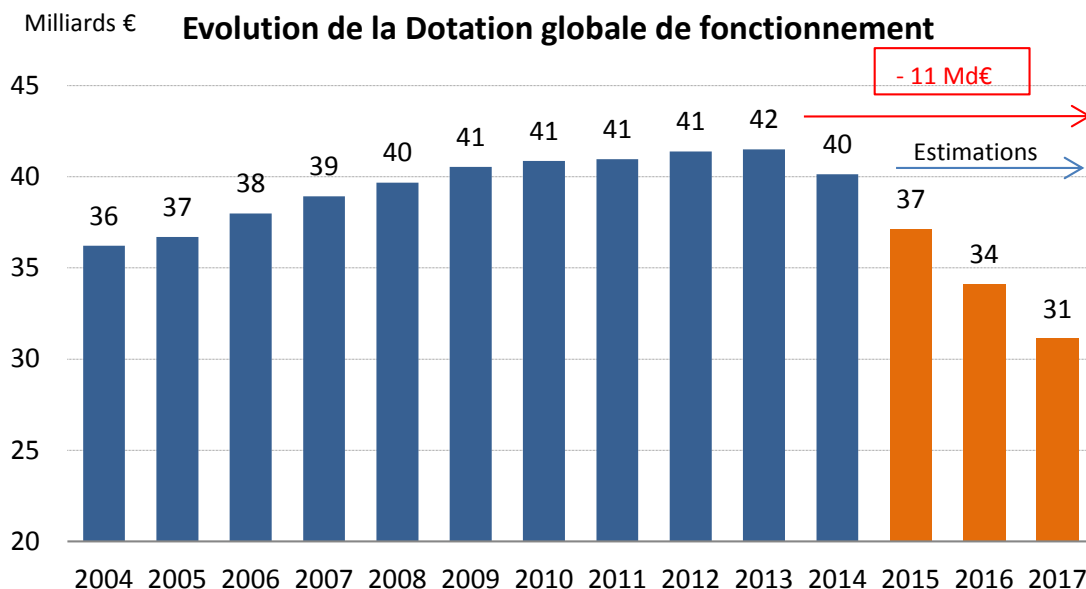
## BAISSE DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS : Quel impact pour les Travaux Publics ?

L'annonce d'une baisse de 11 Md€ des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, un temps présentée comme un « scénario noir », s'est confirmée avec les récentes annonces de Manuel Valls sur la maîtrise des dépenses publiques. L'investissement local reculera donc nettement en 2014... et les années suivantes.

### La baisse des dotations sur la période 2014-2017

C'est désormais une certitude, les dotations versées aux collectivités locales baisseront fortement entre 2014 et 2017. Le recul de 1,5 Md€ en 2014 puis de nouveau de 1,5 Md€ en 2015 était déjà acté. Mais la baisse totale sur la période 2014-2017 atteindra 11 Md€ comme l'a annoncé le Premier ministre.

#### Baisse des dotations aux collectivités



En cumulé, sur la période 2014-2017, c'est environ 24 Md€ qui ne seront pas versées aux collectivités. Au-delà de 2014, la répartition de l'effort que devra fournir chaque niveau de collectivité n'a pas encore été précisée. Cette baisse des ressources a pour objectif de contraindre les collectivités à plus de rigueur dans leurs dépenses de fonctionnement mais risque également de les conduire à limiter leurs investissements.

## Vers une baisse continue de l'investissement local

### Des prévisions pessimistes pour 2014

Standard & Poor's et [La Banque Postale](#) ont publié récemment des notes de conjoncture avec leurs prévisions sur les dépenses locales en 2014. La baisse des dotations plombra la croissance des recettes de fonctionnement qui devrait être la plus faible observée ces 20 dernières années. En revanche les dépenses de fonctionnement augmenteront de manière soutenue en raison de plusieurs mesures gouvernementales (hausse des dépenses de personnel liée à la réforme des rythmes scolaires, des cotisations versées au CNRACL, des salaires pour les agents de catégorie C, emplois d'avenir). Il en résulte un important effet de ciseaux qui provoquera une troisième baisse consécutive de l'épargne brute évaluée à -6% en 2014 selon La Banque Postale.

Sa prévision pour l'investissement local en 2014 s'établit à -5,6%. L'investissement serait stable pour les régions mais en baisse de 4,7% pour les départements et de 7,2% pour le bloc communal. Les prévisions de Standard & Poor's sont très proches : -6% pour l'ensemble des collectivités, -8% pour le bloc communal, -4% pour les départements et stabilité pour les régions.

### Des prévisions alarmantes pour la période 2015-2017

Partant de la baisse annoncée des dotations, à hauteur de 10 Md€ à horizon 2017, La Banque Postale a construit trois scénarios pour tenter de prévoir l'évolution de l'investissement local sur la période 2015-2017. Les hypothèses réalistes concernent la baisse des dotations (-7,4% par an), les autres recettes courantes (+3% par an), les dépenses de fonctionnement (+2% par an), le poids des recettes d'investissement (20% de la dépense) et l'évolution de l'encours de dette (+1,9% par an).

Ce scénario « de base » conduirait à une baisse de 21% des dépenses d'investissement en 2017 par rapport à 2014 (de 52,4 Md€ à 41,2 Md€).

Un scénario moins pessimiste, dans lequel les dépenses de fonctionnement sont plus contenues (+1% par an au lieu de +2%) aboutit à des dépenses d'investissement en baisse de -8% (48,1 Md€ en 2017).

Enfin un dernier scénario « noir » faisant évoluer les recettes courantes de +2% an au lieu de +3% a été simulé. Dans celui-ci, les dépenses d'investissement des collectivités locales plongent de -34% (34,7 Md€ en 2017).

### Scénarios d'évolution de l'investissement de La Banque Postale suite à la baisse des dotations

	Investissement 2014 (Md€)	Investissement 2017 (Md€)	Evolution %
Scénario Optimiste	52,4	48,1	-8,2%
Scénario de base	52,4	41,2	-21,4%
Scénario Pessimiste	52,4	34,7	-33,8%

Source : La Banque Postale

Le scénario de base correspond à une baisse annuelle moyenne de l'investissement local de 7,7% entre 2015 et 2017, soit 2 points en moins par rapport à la baisse prévue en 2014.

### Un impact potentiellement catastrophique sur le secteur des Travaux Publics

En partant de l'hypothèse que l'ampleur de la baisse des investissements liés aux Travaux Publics sera équivalente à celle de l'investissement global, et si l'on estime le chiffre d'affaires des TP lié aux collectivités en 2014 à 17,9 milliards d'euros (44% du chiffre d'affaires global estimé de 40,6 milliards d'euros), il en résulte un plongeon potentiel du chiffre d'affaires des TP liés aux collectivités et de fortes destructions d'emplois.

## Scénarios d'évolution du CA TP lié aux collectivités suite à la baisse des dotations

	CA TP Collectivités 2014 (Md€)	CA TP Collectivités 2017 (Md€)	Evolution %	Emplois directs détruits (interim compris)	Emplois indirects détruits (fournisseurs de 1er rang)
Scénario Optimiste	17,9	16,4	-8,2%	10 400	3 800
Scénario de base	17,9	14,1	-21,4%	27 100	9 900
Scénario Pessimiste	17,9	11,8	-33,8%	42 900	15 700

Source : FNTF

Le scénario de base appliqué à l'évolution du chiffre d'affaires TP entrainerait un recul de celui-ci de 3,8 Md€ et provoquerait la destruction de 37 000 emplois. Les emplois perdus seraient de 58 600 en cas de scénario « noir ».

## Rapport Malvy-Lambert : des mesures pour faire des économies

Simultanément aux annonces de baisse des dotations par M. Valls, un rapport intitulé « [Pour un redressement des finances publiques](#) » a été remis par Martin Malvy et Alain Lambert. Un certain nombre de propositions y sont formulées afin d'encourager les collectivités à dépenser moins et mieux. Elles témoignent de la volonté d'un plus grand contrôle sur les dépenses locales. On peut citer :

- la fin de la clause de compétence générale et une répartition plus stricte des compétences afin d'éviter les doublons,
- l'autorisation des mutualisations de services entre départements et bloc communal,
- la mise en place d'un seuil minimal d'intégration entre les EPCI et les communes membres de 60% afin d'encourager le transfert des compétences vers l'intercommunalité,
- le versement de la DGF au niveau intercommunal,
- une meilleure prise en compte du coût de fonctionnement induit par un nouvel équipement,
- la réalisation d'une étude d'impact socio-économique pour un projet d'investissement compris entre 5 et 10 M€,
- le développement de l'information budgétaire (programmation des investissements, situation financière de la collectivité...),
- la mise en place d'un pacte volontaire individualisé, entre l'Etat et les collectivités, qui fixerait pour 3 ans la DGF, l'évolution des dépenses, des prélèvements, des déficits et de l'endettement,
- la stabilisation en valeur des dépenses des administrations publiques locales.

**Sylvain SIMEON**  
simeons@fntp.fr  
Tel : 01-44-13-32-26